

A l'attention de Madame Geneviève Gaillard
Inspecteur de l'Education nationale

Suresnes, dimanche 26 octobre 2003.

Chère Madame,

Suite à notre entretien du 14 octobre 2003, veuillez trouver ci-après mes conclusions de cette discussion, ainsi qu'en annexe la liste et les notes des différents entretiens que j'ai eus à ce jour.

Constats

Le nouveau programme de l'Education Nationale veut, qu'à partir de septembre 2005, un enseignement de 2x 45 minutes par semaine de langues vivantes ait lieu dans les écoles primaires à partir de la Grande section de l'école maternelle. Cela ajoute trois ans d'enseignement en langues vivantes par rapport au programme actuel.

Les écoles peinent à assumer le programme actuel en Cycle 3 avec les ressources disponibles.

Le manque à gagner est satisfait actuellement par des assistants étrangers et des intervenants externes.

La « philosophie » de l'Education Nationale, soutenue par les syndicats, veut que ce soit les profs des écoles qui aient les compétences pour assurer cet enseignement eux-mêmes (comme c'est le cas pour les autres matières).

Il y a une pénurie d'enseignants formés, habilités et « suffisamment confiant en eux-mêmes » pour pouvoir donner cet enseignement, déjà au Cycle 3 mais bientôt étendue au Cycle 2.

Solutions partielles existantes

Des programmes de formation des maîtres sont en cours dans les IUFM. Les IUFM ont développé des partenariats avec leurs pairs à l'étranger (et notamment en Grande-Bretagne).

Des stages d'à point sont donnés par différents établissements comme la British Council.

Des programmes d'échange ont été créés au niveau de la Commission Européenne (Socrate Comenius).

Limitations des solutions existantes

Les IUFM ne forment que la nouvelle génération d'enseignants sortant de leur formation.

Les stages courts peuvent être utiles pour un personnel maîtrisant déjà une langue étrangère, mais sont insuffisants pour donner le niveau et la confiance à un enseignant n'ayant pas eu une formation ou une immersion précédemment.

Les programmes d'échange ne concernent aujourd'hui qu'environ 200 à 300 professeurs par an en France et génèrent peu d'intérêt à cause du nombre limité de places, de la complexité du processus de candidature et des difficultés logistiques pour la plupart des enseignants membres de familles.

Identification d'une opportunité

La réintroduction d'un programme d'échange de professeurs avec leurs homologues étrangers contribuerait fortement à l'amélioration de la qualité de l'enseignement des langues vivantes et de la quantité d'enseignants capables de donner ce type d'enseignement.

Mais,

1. de tels programmes ont déjà existé et ont été abandonnés et
2. c'est une expérience bouleversante, lourde à organiser et parfois difficile à vivre que de s'expatrier dans une culture avec une langue différente.

Le besoin

Pour être en mesure de réaliser ce type de programme, il faudrait séparer le rôle de l'enseignant (enseigner et apprendre une langue afin de pouvoir enseigner celle-ci) de celui des services de soutien permettant à celui-ci de vivre une expérience à l'étranger réussie dans des bonnes conditions.

Ces services de soutien pourraient être très divers, mais devraient au moins prendre en compte les sujets suivants :

Formalités liées au métier

- Identification d'une (ou de plusieurs) école(s) à l'étranger qui pourront accueillir et employer l'enseignant pendant son stage
- Organisation et administration de l'échange et des accords réciproques avec l'enseignant venant de l'étranger
- Aide au remplissage des dossiers de demande de bourse européenne (Socrate Comenius)
- Reconnaissance de l'expérience à l'étranger dans le développement professionnel du candidat

Formalités liées à l'expatriation

- Organisation du logement à l'étranger (identification, ameublement, assurance, mise à disposition, financement des périodes à vide,...)
- Organisation du logement en France (stockage de meubles, sous-location ou échange, assurance dommages)
- Organisation du déménagement physique (transport de meubles)
- Ouverture de comptes en banque
- Modalités de paiement de salaires
- Régimes de couverture sociale / assurances complémentaires
- Bourse de transports pour retours exceptionnels (décès de membres de famille, problèmes de santé,...)

Formalités liées à la situation particulière du candidat

- Education et besoins spéciaux des enfants
- Carrière du conjoint :
 - demande auprès de l'employeur d'une année sabbatique ou d'un congé de formation
 - recherche d'un emploi ou d'une formation temporaire à l'étranger
 - reconnaissance professionnelle de l'apprentissage de la langue

Une mise en œuvre en deux temps

Afin de préciser le « cahier des charges » des services à fournir, il serait utile dans un premier temps de mener une « expérience » portant sur environ cinq enseignants volontaires et en essayant de quantifier et de qualifier les services de soutien dont ils ont besoin pendant un stage de 3 à 6 mois (idéalement de janvier à juin 2004).

Au cours de cette expérience, des négociations pourraient avoir lieu avec différents intervenants (ex. sociétés d'assurances, sociétés d'outplacement ou de recrutement, etc.) et un suivi de tous les frais induits serait tenu afin d'établir une enveloppe de fonctionnement et une prestation « standard ».

Sur la base de ces éléments, il serait déterminé en accord avec le Ministère, les syndicats et les autres autorités publiques éventuellement concernées (Mairies, Conseil Régional, Rectorat...), ainsi que le Medef pour ce qui concerne l'implication des employeurs des conjoints, quelle serait la contribution de chacun des parties concernées, y compris l'enseignant lui-même le cas échéant.

S'il s'avère suite à cette expérience que le coût unitaire de l'opération pourra être financé par les parties prises et qu'une véritable demande existe, il sera ensuite élaboré un plan d'affaires (*angl.* « Business Plan ») qui servira comme document de base pour solliciter l'investissement dans le projet de la part d'acteurs privés (sociétés de capital-investissement, sociétés financières, partenaires stratégiques – ex. compagnies d'assurance) qui permettra la mise en œuvre et la montée en puissance rapide afin de permettre un lancement du programme d'échanges dès la rentrée 2004 et par conséquent une mise à disposition d'enseignants qualifiés dès la rentrée 2005.

L'avantage distinct de cette démarche est que le financement demandé à l'Etat pour mettre sur pied ce projet sera minimal, voire limité au coût de l'expérience initiale, le financement du projet en grandeur nature venant du secteur privé. L'Etat, à coté des autres intéressés du projet, s'engagerait simplement à contribuer aux frais de fonctionnement du projet en proportion du nombre d'échanges ayant lieu.

Dans toute la démarche, des négociations réciproques tiendront lieu avec les organismes et sociétés homologues au Royaume-Uni, y-compris dans le cadre du « Private Finance Initiative » du gouvernement britannique.

Par ailleurs, il est proposé de lancer ce projet dans un premier temps avec le Royaume-Uni et de l'étendre par la suite à d'autres pays de l'Union Européenne et au-delà.

Conclusions

Dans cette proposition, la société Aleonor propose de travailler avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'enseignement des langues vivantes en France et à l'étranger, afin de mettre en œuvre au coût minimal pour l'Etat, un service de qualité permettant un niveau de qualification des enseignants titulaires et une ouverture internationale dépassant largement ce qui peut être offert par les structures de formation actuellement en place.

Ainsi, la société Aleonor propose d'accompagner l'Etat dans la réalisation de son nouveau programme d'éducation de la manière la plus qualitativement et économiquement efficace, mettant au service de l'Etat son expertise dans la gestion de projets, le conseil en organisation, le financement et la communication.

Afin de respecter le calendrier ambitieux d'une mise en place de ce projet d'échanges dès la rentrée de septembre 2004, il faudrait prendre très rapidement une décision de principe sur le lancement d'un plan d'expérience de préférence dès la rentrée de janvier 2004.

Aleonor se met à la disposition du Ministère de l'Education Nationale pour déterminer la suite de sa démarche dans le plus bref délai.

Dans l'attente de votre retour et de pouvoir poursuivre ce projet, je vous prie d'agréer, Chère Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Robert McCann

Associé Gérant, Aleonor SARL

Téléphone fixe : 01 41 44 06 31, Téléphone portable : 06 86 41 67 23, e-mail : rob@aleonor.fr

Liste des pièces jointes en **Annexes** :

- Courrier du 29/09/2003 à l'attention de Madame Geneviève Cresson à la suite de l'entretien du 26/09/2003
- Liste des entretiens tenus à ce jour
- Notes des entretiens tenus à ce jour

A l'attention de Madame Geneviève Cresson
Inspecteur de l'Education Nationale

Suresnes, lundi 29 septembre 2003.

Chère Madame,

Je tiens à vous remercier pour votre disponibilité lors de notre entretien du vendredi 26 septembre.

Votre exposé donnait une excellente impression de la manière dont vous vous préparez pour les évolutions en cours du programme de l'éducation des langues vivantes au sein des écoles primaires.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après mes conclusions :

Outils pédagogiques

Des outils pédagogiques existent pour la plupart des langues et sont souvent accessibles ou répertoriés sur internet.

Formation et habilitation

Face à l'observation que les établissements peinent à respecter le programme actuel du Cycle 3, essentiellement à cause d'un manque de personnel habilité, il serait utile d'étudier et de quantifier les besoins en nombre d'heures et en coût financier des programmes de formation et d'habilitation nécessaire avant l'introduction des langues vivantes dans le cursus du Cycle 2 à la rentrée 2005. Selon cette étude, les budgets pourraient être adaptés en conséquence.

Echanges bilatéraux France – pays étranger

Des programmes d'échange existent déjà (Socrate et Comenius). En revanche, ces programmes suscitent l'intérêt de peu d'enseignants à l'heure actuelle. Les raisons peuvent en être multiples : lourdeur du processus de candidature, manque de prise en compte des conséquences financières ou sociales pour le conjoint et la famille le cas échéant, déconnexion des critères traditionnels d'avancement de carrière et de qualification, etc.

Il serait utile d'étudier les raisons pour lesquelles ces programmes n'ont pas connu davantage de succès et de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour les encourager à l'avenir. Le recours aux services d'une société privée pour gérer les aspects de logistique pour l'intéressé et sa famille pourrait être envisagé (ex. : logement, transport, besoins éducatifs ou spéciaux des enfants, possibilités pour le conjoint de prendre une année sabbatique et recherche de travail sur place, etc.).

Afin d'améliorer l'attractivité des programmes d'échange ainsi que l'accueil des enseignants à l'étranger, il faudrait envisager un programme de communication (relations publiques) dans la presse spécialisée, voire aussi dans les médias généralistes.

Assistants étudiants étrangers

Ce programme est actuellement géré par le rectorat et semble fonctionner de manière adéquate. Il faudrait voir auprès de celui-ci s'il y a besoin de l'améliorer.

Stages de formation de « préparation » avant le départ à l'étranger

Il serait utile pour tout enseignant partant à l'étranger (assistant ou professeur en programme d'échange) qu'il reçoive une formation préalable sur la langue, la culture et le système éducatif du pays destinataire.

Outils de gestion

Pour faciliter la gestion d'un nombre croissant de formations ou d'échanges spécialisés ainsi que des ressources disponibles dans les écoles, il serait utile de revoir les outils disponibles pour :

- Les enseignants ou assistants souhaitant postuler pour des stages ou des échanges (ex. portail Internet pour déposer une candidature)
- Les établissements souhaitant gérer leur planning de cours (ex. outil informatique pour la détermination du planning des cours en fonction des disponibilités des professeurs)
- Les établissements souhaitant demander l'intervention d'un intervenant extérieur ou d'un assistant (ex. portail Internet pour soumettre une demande et recevoir des propositions de candidatures)
- Les organismes mettant à la disposition des écoles un personnel habilité - le rectorat dans le cas des assistants, l'Inspection de l'Education départementale dans le cas des professeurs habilités, la municipalité dans le cas des intervenants extérieurs, etc. (ex. outils de recrutement, outils de gestion de la rémunération, outils de gestion des plannings des intervenants, outils pour la communication et pour la mise à disposition des ressources auprès des écoles, etc.)

Organisation

Le système actuel de financement et de mise à disposition du personnel (Associations des parents, Municipalité, Département, Rectorat,...) crée des inégalités entre établissements et se traduit par une complexité importante dans la gestion de ces ressources pour les écoles et pour l'Inspection. Le fait d'introduire les langues vivantes dans le programme de l'éducation nationale pourrait justifier le regroupement de la gestion de ces ressources à un seul niveau et la mise en place d'outils de gestion communs et efficaces.

Je serais très heureux de recevoir vos commentaires et de pouvoir affiner tout point nécessaire, sachant que j'aimerais poursuivre mes démarches auprès de l'Académie et du Ministère.

En restant entièrement à votre disposition, je vous prie de bien vouloir agréer, chère Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Robert McCann
Associé Gérant, Aleonor SARL
Téléphone fixe : 01 41 44 06 31,
Téléphone portable : 06 86 41 67 23,
e-mail : rob@aleonor.fr

Notes sur le dossier Programme Langues Vivantes 2005.

(Nota Bene : Ce document a été rédigé à partir des notes prises par Robert McCann au cours des entretiens cités, mais n'a pas été soumis à validation par les correspondants. Robert McCann met en garde donc contre la possibilité d'erreurs d'interprétation des propos tenus et souligne le caractère informel de ces notes).

Entretiens tenus à ce jour du dimanche 26 octobre 2003.

Correspondant	Fonction	Service	Organisation	Date	Nature
Patricia Carlier	Directrice		Ecole Maternelle Belle Feuille	15/9/03	Téléphonique
Josiane Cloupet-Mante	Inspectrice	DIPOLE	Inspection Départementale	15/9/03	Téléphonique
Jean David	Conseiller au Ministère	Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche	Le Gouvernement de France	18/9/03	Téléphonique
Philippe Niemec		Syndicat des enseignants du 1 ^{er} degré	UNSA	22/9/03	Téléphonique
Fabienne Lecerf	Secrétaire Générale	Département du Calvados	SNUipp	23/9/03	Téléphonique
Geneviève Cresson	Inspectrice	Pédagogue	Education Nationale des Hauts de Seine	26/9/03	Rdv
Geneviève Gaillard	Inspectrice	chargée des langues vivantes	MJENR	14/10/03	Rdv
Joan Hoggan	Manager	Language Assistant Programme	British Council, London	15/10/03	Téléphonique
Jean-Pierre ATTAL	Conseiller technique du Recteur	DARIC (Délégué académique aux relations internationales et à la coopération)	Rectorat de l'Académie de Versailles	21/10/03	Rdv

Entretiens prévus

Correspondant	Fonction	Service	Organisation	Date	Nature

Notes de l'entretien téléphonique du 15/9/03 avec**Madame Patricia Carlier,****Directrice de l'Ecole Maternelle Belle-Feuille à Boulogne-Billancourt**

Le problème est complexe car il faut être capable de prouver que le personnel enseignant est capable d'enseigner, même en cas d'accompagnement du maître habituel. Cela implique le passage d'examens de l'Education Nationale afin d'y procurer une habilitation.

Quant à l'école Belle-Feuille, elle a soumis une demande à l'Inspection Départementale pour avoir un professeur habilité pour l'échéance de la rentrée 2005. Elle ne pense pas à ce stade que la demande sera satisfaite et pense donc que le programme sera caduc dès son introduction.

Par ailleurs, même aujourd'hui, les écoles élémentaires peinent à respecter leurs obligations en matière d'enseignement de langues vivantes.

Madame Carlier a conseillé de poursuivre la recherche auprès de Madame Geneviève Cresson, Inspectrice Pédagogue de l'éducation nationale à Boulogne Billancourt.

Notes de l'entretien téléphonique du 15/9/03 avec**Madame Josiane Cloupet-Mante,****Inspectrice de la DIPOLE (Direction du Politique) de l'Inspection
Départementale des Hauts de Seine**

L'obstacle principal est celui de l'habilitation. Cela est constaté dans le Cycle 3¹ où le programme existe depuis deux (dix ?) ans déjà.

Une fois qu'un professeur est habilité à enseigner une langue vivante, il faut ensuite que celui-ci puisse enseigner non seulement dans sa classe habituelle, mais aussi dans d'autres classes de la même école.

Il y a également des assistants étrangers qui accompagnent le maître.

Le recrutement des assistants étrangers est géré par les Inspecteurs des Circonscriptions.

Le Département identifie les besoins et établit un état des lieux des enseignants de premier et de second degré. Celui-ci donne ensuite les moyens à la Commune et aux Circonscriptions.

Il y a deux budgets qui aident à financer l'embauche d'assistants étrangers : le budget du Ministère et le budget du Rectorat de Versailles.

La méthode de travail est la responsabilité de Madame Geneviève Cresson, Inspecteur Pédagogue à l'Inspection de l'Education Nationale à Boulogne Billancourt.

Tout projet au sujet de l'enseignement des langues vivantes devrait être discuté avec Madame Cresson, d'un point de vue pédagogique. Ensuite il peut être soumis pour l'Aval de l'Inspecteur de l'Académie, Monsieur Jean-Michel Sivrine à Nanterre.

¹ C1=petite & moyenne sections, C2=grande section + CP + CE1, C3=CE2 + CM1 + CM2
C1=3,4 ans, C2=5,6,7 ans, C3=8,9,10 ans. UK Stage 2 = C3 + CE1.

Notes de l'entretien téléphonique du 18/9/03 avec**Monsieur Jean David,****Conseiller au Ministère et Inspecteur d'Académie, Ministère de la Jeunesse,
de l'Education Nationale et de la Recherche (MJENR)**

« Votre projet est ambitieux et très intéressant, mais fort de mes 30 ans d'expérience dans la maison, je peux vous assurer que l'idée de travailler avec des capitaux privés vous créera beaucoup de résistance. »

Parlez-en toutefois avec ma recommandation avec Madame Geneviève Gaillard, chargé du dossier langues vivantes au Ministère.

Vous trouverez beaucoup de résistance auprès des Syndicats des enseignants. Les principaux syndicats dans le secteur du premier degré sont : Le SNUipp (membre de la FSU), l'UNSA, le SCEN-CFDT et Force Ouvrière.

Reprenez contact avec moi une fois que vous aurez discuté avec Madame Gaillard.

Notes de l'entretien téléphonique du 22/9/03 avec**Monsieur Philippe Niemec,****Syndicat des enseignants du 1er degré, UNSA**

La « philosophie » du syndicat est que l'ensemble de l'enseignement doit être assuré par les professeurs des écoles eux-mêmes. A ce titre, les langues vivantes, comme les maths, la grammaire ou les arts plastiques, doivent faire partie de la polyvalence des maîtres.

Cela pose donc tout d'abord un problème de formation.

Dans un délai de 5 à 10 ans, les maîtres seront compétents de prendre en charge cette matière.

Le syndicat peut accepter le principe de faire appel à des assistants étrangers (essentiellement des étudiants de langues étrangères) si cela représente un véritable plus pour l'école.

Le recrutement de ces assistants se fait actuellement par les municipalités et rentre donc dans le budget d'investissement des communes. Il faut déterminer qui doit prendre en charge la rémunération de ces assistants pour éviter de créer des déséquilibres entre communes.

Le principe d'un « Echange » (avec des enseignements de même niveau dans un autre pays) d'un ou deux ans à l'étranger serait très profitable pour les enseignants.

Il faudrait dans un tel échange préserver les possibilités d'évolution de carrière des maîtres et faire reconnaître ce stage comme un prolongement de la formation.

Il faudrait également que cela s'organise sur le principe du volontariat.

Cela existe déjà, mais à petites doses.

Le cahier des charges du syndicat pour un tel projet devrait inclure :

- La définition des compétences nécessaires
- Un entretien préalable avec le candidat
- La détermination des connaissances minimales de la langue étrangère
- L'enseignement des connaissances des systèmes éducatifs dans le pays de destination
- La formation des enseignants titulaires
- L'Assurance de l'égalité de traitement des différentes communes sur le territoire
- La détermination de la responsabilité de l'Etat, notamment en ce qui concerne le financement du programme de manière équitable pour l'ensemble des établissements
- La reconnaissance du programme par les IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres).

Notes de l'entretien téléphonique du 23/9/03 avec**Madame Fabienne Lecerf,****Secrétaire Générale Calvados SNUipp (FSU)**

Le système des assistants est en voie de disparition. Le programme officiel veut que ce soit des professeurs titulaires qui enseignent les langues vivantes.

Cela pose cependant un problème de financement. Jusqu'à présent c'était les communes qui finançaient les assistants, car il n'y avait pas de programme officiel.

Maintenant que cela fait partie du programme, la responsabilité incombe à l'Etat de financer le besoin. Cela pose donc un problème de législation.

Il y a également un problème de formation des enseignants. Beaucoup d'enseignants ne sont ni formés ni compétents. L'enseignement pris en charge par les professeurs des écoles devrait admettre le principe d'un sujet « à dominante », qui aurait été, par exemple, le sujet des études universitaire suivi par l'enseignant, ex. langues vivantes, sciences, etc.. Cela ne doit pas forcément se limiter à l'enseignement d'anglais, mais nécessite un « décloisonnement » dans les écoles.

Quant aux langues vivantes, la logique veut qu'elles soient enseignées par des « natifs », mais l'état actuel des choses ne le permet pas et le budget n'existe pas.

Dans les expériences du passé vécu par les assistants étrangers on a souvent observé un manque de respect à l'égard de ceux que l'on faisait venir. Ils avaient souvent des trajets très longs à faire pour se rendre dans les écoles.

Par ailleurs, le cadre législatif actuel et les traditions des écoles veulent que les besoins soient satisfaits en interne par celles-ci.

Si l'on devait déroger à cette tradition pour l'anglais, pourquoi pas alors pour les autres sujets (les maths etc.) ? Toutes les disciplines doivent être traitées de la même manière.

Le problème est compliqué par le fait de devenir obligatoire et partie intégrale du Programme. Tant que c'était la commune ou l'association des parents d'élèves qui finançaient l'initiative c'était plus facile.

Les programmes d'échanges sont très bénéfiques et ont déjà existés y il a dix ans. Or ceux-ci ont été stoppés par manque de financement.

Il faudrait déterminer

- la longueur des stages,
- le mode de remplacement des instituteurs partis en stage,
- comment les payer à l'étranger
- ainsi que les Conventions de Mobilité prévues par les accords européens et notamment la reconnaissance des formations mutuelle et le statut des instituteurs à l'étranger

- les besoins en termes de formation à la grammaire et à la syntaxe, car il est possible de bien parler une langue sans maîtriser celles-ci.

Egalement, les collèges seraient obligés de s'adapter au niveau plus élevé des élèves arrivant des écoles primaires.

Il serait intéressant d'essayer de faire la preuve par l'exemple dans une petite ville et ensuite répandre l'idée à la région et sur l'ensemble du territoire.

Il existe déjà des échanges avec la Louisiane et le Québec.

Il faut aussi déterminer une méthode de sélection des candidats avec des règles claires et transparentes (par exemple, s'il y a 25 volontaires et 4 places, comment choisit-on les 4 candidats ?).

Notes de l'entretien du 26/9/03 avec**Madame Geneviève Cresson,****Inspectrice Pédagogue, à l'Education Nationale des Hauts de Seine (et auparavant dans le Val de Marne)**

L'initiative a commencé en 1989 à l'instigation de Lionel Jospin qui souhaitait un apprentissage « précoce » des langues vivantes.

Depuis cette date il y a eu des péripéties et attermoissements. L'époque Bayrou était une époque de sensibilisation.

Les derniers programmes élèvent le statut de cette matière au même niveau que les maths, le français etc. Cela donne donc le statut d'une nouvelle discipline.

Il est très difficile de faire rentrer une nouvelle discipline dans l'école maternelle.

Dans le passé, il n'y a pas eu de volonté coercitive. Le choix d'enseigner des langues vivantes était donc un choix basé sur le volontariat.

Face à ce choix, la plupart des maîtres ont décidé qu'il y avait déjà suffisamment de matières à enseigner et que par ailleurs, ils n'étaient pas suffisamment compétents dans la langue étrangère pour pouvoir l'enseigner.

Une étude réalisée par le British Council comparant l'attitude des français et des anglais a montré que l'auto exigence de la part des français était plus élevée que celle des anglais.

Formation

Il existe des formations qui ne sont pas suivies.

Il existe également du personnel formé qui ne veut pas enseigner les langues vivantes.

Il faut donc créer des « incitations ».

Il existe des dispositifs dans le département (créés sur l'initiative de Madame Dubary, Inspecteur de l'Académie avant Monsieur Sivrine).

Il y a, par exemple, la fonction de « maîtres formateurs » (ou maître ressources), par laquelle un professeur habilité devient un conseiller pédagogique auprès de ses pairs, étant détaché de temps en temps de ses fonctions de maître pour assumer cette formation.

Depuis 2001 il existe le certificat d'aptitude, le CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur Professeur des Ecoles Maîtres Formateurs).

Ce principe existe pour plusieurs matières, dont les langues vivantes.

L'introduction des langues vivantes dans le programme d'enseignement du Cycle 3 a été progressive, commençant en 2002 en CM2, en 2003 en CM1 et en 2004 en CE2.

Le problème actuel dans le Cycle 3 est celui d'un manque d'enseignants habilités.

En revanche, le phénomène est très disparate. Par exemple, à Boulogne Billancourt, la Mairie offre des services d'enseignants extérieurs.

Cela crée, cependant, une crainte du fait que ces vacataires prennent des heures d'enseignement aux titulaires.

La formation a pour buts d'apprendre la didactique spécifique aux langues, ainsi que la remise à niveau linguistique.

Elle se fait initialement dans les IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) à la charge de l'Inspection Académique.

Il y a également des stages fournis par le British Council et le GRETA (organisme de formation qui a adapté un cursus à la demande de l'Education Nationale). Ces stages sont pris en charge par l'Inspection de l'Académie (à hauteur de 6.000€ pour un stage de deux semaines à la British Council).

Un tiers du budget de la formation continue est consacré aux langues étrangères, ce qui permet dans les Hauts de Seine à 500 enseignants par an de bénéficier d'un stage de formation continu (dont 120 au British Council) et à 300 enseignants de passer par les IUFM.

Le niveau de compétence requis est déterminé au niveau européen dans le référentiel B1B2 (cf. B.O. N°.41 du 8/11/2001 au sujet de l'habilitation).

Statuts

Le personnel le plus répandu est le professeur de premier degré. Celui-ci doit être habilité pour enseigner une langue vivante.

Il y a eu des professeurs de second degré, mais la plupart se sont désengagés de l'enseignement primaire. Ceux-ci n'ont pas besoin d'habilitation car ils ont déjà le CAPES ou l'Agrégation. En revanche, il leur est fourni une formation d'adaptation au milieu de l'école primaire.

Les intervenants extérieurs sont rémunérés par la Mairie. Il arrive de recruter des personnes locutrices natives pour intervenir sur des postes d'assistant étranger.

Les assistants étrangers (généralement en stage de 7 ou de 9 mois) sont rémunérés par le rectorat (à hauteur d'environ 900€ bruts par mois). Les assistants ne sont pas habilités et doivent donc intervenir en accompagnement d'un professeur d'école.

A Boulogne il y a une institutrice allemande dans le cadre des échanges franco-allemandes (OFAGE) et une institutrice portugaise envoyée et rémunérée par l'Ambassade Portugaise. Ces professeurs n'ont pas d'habilitation française, mais leur statut national d'enseignant est reconnu.

Il y a aussi des parents étrangers qui souhaiteraient donner des cours à titre gracieux, mais ce n'est pas possible sans habilitation.

Matériaux pédagogiques

Il existe pour l'anglais une pléthore de matériaux pédagogiques, édités pour la plupart par les éditeurs britanniques. La difficulté ici est de faire le tri.

Pour l'allemand il y a pas mal de matériel, et pour l'italien et l'espagnol des petites choses. L'Italie est très volontariste pour essayer d'encourager l'enseignement de sa langue. L'Espagne moins, mais l'espagnol étant le deuxième choix de langue en France, ils ressentent moins le besoin d'appuyer.

Pour l'arabe il existe le Rabat, un matériel fait au Maroc de bonne qualité.

Le site Internet www.primlangues.fr contient des guides et des fiches pédagogiques pour les enseignants.

Le Ministère avait l'intention d'élaborer le matériel pédagogique, mais ne le fera probablement pas, laissant cela aux initiatives privées.

Remarques générales

L'on constate une perte d'intérêt pour l'allemand en faveur de l'anglais et de l'espagnol.

Madame Cresson considère qu'il serait une erreur de faire du « tout anglais ». L'enseignement des autres langues (l'italien, le russe et le portugais) reste un épiphénomène.

Le souci principal au niveau de l'Inspecteur de l'Académie est la « continuité de l'apprentissage ». Par exemple à la jonction entre le CM2 et la sixième, le cursus de cette dernière devra être totalement ré-écrit.

Dès la sixième il existe maintenant des classes bi-langues, qui permettent d'enseigner deux langues à parité à partir de la sixième.

L'on constat la création de « pôles » dans les écoles offrant un enseignement avec différentes combinaisons de langues, comme anglais-allemand, anglais-portugais, anglais-russe ou anglais-arabe.

La différence entre les élèves sera marquée par la deuxième langue.

Les experts ont démontré que la gymnastique intellectuelle d'apprentissage d'une langue devient plus facile après l'acquisition d'une première langue étrangère.

Environ 30 instituteurs à Boulogne sont déjà formés à l'IUFM pour donner des cours de langues, mais leurs talents sont actuellement inutilisés.

En revanche, quelques « francs tireurs » introduisent déjà des comptines ou des poèmes étrangers dans leurs cours.

Des programmes d'échange avec des professeurs étrangers existent déjà dans le cadre de programmes de la Communauté Européenne (Socrates et Comenius). Actuellement il n'y a qu'une allemande à Boulogne Billancourt venu grâce à ces programmes. Madame Cresson coordonne ces programmes pour le département.

Le DARIC du Rectorat de Versailles se charge des échanges internationaux et culturels.

Le British Council a également créé un programme d'échanges.

Le Ministère souhaite que l'enseignement des langues vivantes soit conduit en interne dans les écoles. Le recours à des intervenants étrangers peut être transitoire, mais n'est pas une solution à long terme.

Une tâche qui prend beaucoup de temps à Madame Cresson est celle de coordonner les ressources disponibles dans chacune des écoles, compte tenu de la diversité de celles-ci (professeurs habilités, assistants, intervenants extérieurs). Un outil informatique analysant les compétences et les disponibilités de l'ensemble de l'effectif et faisant des propositions de répartitions serait bien utile.

Notes de l'entretien du 14/10/03 avec**Madame Geneviève Gaillard,****Inspectrice chargée du dossier des langues vivantes à l'Education Nationale**

La priorité est aujourd'hui donné au Cycle 3.

Les programmes d'échanges sont encore très peu exploités (environ 2 ou 3 candidats par Académie en premier degré).

Le service du DARIC dans les Rectorats fonctionne comme le relais départemental pour aider les enseignants à connaître les programmes d'échange.

Des certifications étrangères sont actuellement fournies par le Cambridge Institute, l'Institut Cervantes et le Goethe Institut (cf. associations ALTE), mais ne sont pas gratuites.

Certains assistants étrangers arrivent en France « démunis ».

Le CIEP², financé à moitié par l'Education Nationale et à moitié par son fonctionnement propre, gère les dossiers des assistants (en collaboration avec le British Council pour le RU). Celui-ci a fourni dans le passé une « valise pédagogique » et un « Carnet de route », mais ces produits n'ont pas été renouvelés pour raisons de coût.

Le Conseil Régional finance les lycées, le Conseil Général les collèges et la Mairie les écoles.

L'Education Nationale ne souhaite pas pour l'instant financer le coût de l'outil de vérification du « portefeuille des langues » (initiative du Conseil d'Europe).

Des programmes d'échange existent ou ont existés dans le passé.

L'idée d'un soutien logistique au personnel souhaitant participer à un échange est séduisante, mais qui financerait ce service ?

La reconnaissance de ce type d'échange dans l'évolution de carrière des maîtres ne se traduit aujourd'hui ni par une certification spécifique, ni par une reconnaissance financière quelconque. En ce qui concerne la certification, le Ministère serait sans doute ouvert à des aménagements. En revanche, pour tout ce qui résulterait en une augmentation du coût, la problématique est plus difficile.

² Louise Watts. Centre International d'Etudes Pédagogiques. 1 avenue Léon-Journault, 92318 Sèvres Cedex. Telephone: +33 (0)1 45 07 60 98, Email: watts@ciep.fr

Notes de l'entretien téléphonique du 15/10/03 avec**Madame Joan Hoggan,****Manager au Language Assistant Programme du British Council, Londres**

Des programmes d'échange des professeurs ont existés dans le passé et le British Council s'est chargé de la coordination de ceux-ci et du « briefing » des enseignants.

Ils ont depuis été abandonné.

Toute initiative concernant le Royaume-Uni depuis la France devrait passer par le CIEP à Sèvres.

Le programme Comenius ne concerne qu'environ 200 professeurs par an.

Notes de l'entretien du 21/10/03 avec**Monsieur Jean-Pierre ATTAL,****Conseiller technique du Recteur au DARIC (Délégué académique aux relations internationales et à la coopération) du Rectorat de l'Académie de Versailles**

Il existent des échanges « poste pour poste » qui sont proposés au mois de mai pour la rentrée de septembre.

Il est difficile avec la Grande-Bretagne, car le candidat doit trouver son partenaire remplaçant.

Cela n'est pas possible massivement car c'est lourd administrativement et concerne souvent des femmes mariées avec enfants.

Il y a peu de candidats. Typiquement 2 ou 3 par an pour l'Académie de Versailles qui partent vers la Grande-Bretagne.

Généralement l'échange « poste pour poste » implique également le prêt de l'appartement et de la voiture pendant la durée de l'échange.

Le Rectorat reconnaît l'existence d'un véritable problème. Sur l'académie de Versailles il y a environ 4500 à 5000 enseignants à former avant septembre 2005 dans le Cycle 2. Nous ne savons pas à ce stade comment nous allons faire. Actuellement en CM1 et CM2 seulement un tiers de la demande de formations est satisfaite.

Ou plutôt, si, nous savons que cela ne va pas très bien se passer.

Le primaire est coupé du reste du système éducatif et difficile à sensibiliser à l'ouverture européenne.

De plus, il n'y a pas une population stable, les personnes changeant souvent d'orientation.

Un intérêt réel existe pour la solution des échanges, mais qui restent cependant difficiles à concilier avec des activités salariées. Des questions se posent comme : Quel statut administratif faut-il ? Comment gagnent-ils leur vie ?

Partir à l'étranger n'est pas seulement une question de volonté personnelle, mais aussi un problème de s'intégrer.

Le programme des échanges « poste pour poste » est coordonné par M. Patrick Denni à la DRIC³.

D'autres stages de mise à niveau existent (ex. Gr.Eta.) mais ne sont pas suffisants.

³ Patrick Denni, Inspecteur pédagogique, DRIC, 4 rue Danton, 75006 Paris. Tél. 01 55 55 04 21. e-mail patrick.denni@education.gouv.fr.

Un avantage clair du système des échanges est que l'intéressé garde le réflexe de communiquer et d'organiser des voyages scolaires après.

Un partenariat entre 42 établissements du grand Londres et du bassin parisien (dans 7 dans l'académie de Versailles) a été créé sous l'égide du British Council. Déjà parmi les 7 établissements de l'académie il y a eu 3 défections ! Il y a eu d'autres défaillances aussi du coté britannique. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du programme Lefevre, convenu à l'issu des accords du Touquet, et permet à chaque établissement de bénéficier d'une bourse de 5000€

Il reste néanmoins des obstacles psychologiques et financiers importants qui découragent les enseignants de vouloir partir à l'étranger.

Toute décision de poursuivre un programme plus approfondi dans ce domaine devrait forcément être accompagnée d'une délégation de crédit de la part du Ministère.

Une autre approche pourrait être de déposer un projet au « Fond Social Européen » qui dispose d'un budget important de subvention (jusqu'à 50% de l'investissement) d'activités intra-communautaires pour des opérations non courantes. Je me renseignerai sur les possibilités d'obtenir ce genre d'aide pour un projet d'échanges et je vous en rendrai compte.